



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

I- INTRODUCTION

L'exercice 2016 marque véritablement le début du processus d'opérationnalisation du FGD-UMOA avec la tenue de la deuxième réunion de son Conseil d'Administration le 29 février 2016, le premier organisé par le Directeur du Fonds après sa prise de fonction le 03 août 2015.

Le présent rapport d'activités a été élaboré conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts du Fonds et sur la base du programme d'activités approuvé par le Conseil d'Administration.

Il présente les activités menées au cours de l'exercice et dresse la situation financière du FGD-UMOA.

II- ACTIVITES MENEES

2.1 - Réunion des instances

Le Conseil d'Administration du Fonds de Garantie des Dépôts dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (FGD-UMOA) a tenu sa première session au titre de l'exercice 2016, le lundi 29 février 2016, dans les locaux du Siège de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Dakar, sous la présidence de son Président statutaire, Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la BCEAO et en présence de tous ses membres.

2.2 - Mise en place de la structure organisationnelle

Le Conseil d'Administration, lors de sa deuxième réunion tenue à Dakar le 29 Février 2016 a marqué son accord sur la structure organisationnelle proposée par la Direction du Fonds.

A titre de rappel, la structure proposée reposait sur la prise en compte de quatre fonctions essentielles organisées comme suit :

Fonctions Clés	Prise en charge
Administration, Finance, Comptabilité	Département Administration et Finance (DAF)
Gestion des Risques	Département Evaluation et Gestion des Risques (DEGR)
Système d'Information	Département des Systèmes d'Information (DSI)
Audit, Contrôle Interne	Département de l'Audit Interne (DAI)

L'organigramme prévoit par ailleurs deux cellules en charge respectivement de la Communication et de la Coopération.

Toutefois, la mise en place de la structure organisationnelle devrait se faire graduellement sur la base des besoins réels liés au niveau d'activités du Fonds.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration, la Direction du Fonds avec l'assistance des services compétents de la BCEAO a lancé le processus de recrutement de l'effectif de démarrage à savoir :

- une assistante de Direction ;
- un chargé de l'Administration et des Finances ;
- un chargé de l'Evaluation et de la Gestion des Risques.

La Direction a différé le recrutement du Chargé du Système d'Information au deuxième semestre 2017.

Un compte rendu détaillé du processus de recrutement figure à l'ordre du jour de la troisième réunion du Conseil d'Administration au titre des points pour information.

2.3 - Choix du Commissaire aux comptes

La procédure de désignation du Commissaire aux comptes a été finalisée au cours de l'exercice conformément à la décision du Conseil d'Administration du 29 février 2016 instruisant la Direction à mettre un accent particulier sur la notation technique des cabinets consultés pour tenir compte de la spécificité des activités du FGD-UMOA.

A titre de rappel, les résultats de la consultation restreinte soumise à l'examen du Conseil d'Administration classaient le Cabinet Grant Thornton Sénégal au premier rang en raison de son offre financière plus favorable avec cependant une note technique faible.

Un réexamen de l'offre technique du Cabinet Grant Thornton Sénégal étayé par sa réponse aux informations complémentaires demandées par le Comité de sélection n'ont pas permis de dissiper les appréhensions du Conseil d'Administration.

Le processus a, en conséquence été mené à son terme avec l'assistance de la Direction du Budget et des Approvisionnement de la BCEAO par la signature d'un contrat de prestation de services avec le Cabinet Mazars Sénégal qui a revu le coût de sa prestation à sept millions (7 000 000) FCFA par an soit vingt et un millions (21 000 000) FCFA sur la période 2016, 2017 et 2018.

A titre de rappel, l'offre initiale du Cabinet Mazars Sénégal étaient de huit millions (8 000 000) FCFA par an soit Vingt quatre millions (24 000 000) FCFA pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

2.4 - Collecte de données et proposition de plafonds d'indemnisation et de taux de contributions des adhérents

Lors de sa session tenue à Dakar le 29 février 2016, le Conseil d'Administration du FGD-UMOA a examiné la note sur la proposition du taux de contribution des adhérents inscrite à son ordre du jour au titre de Dossiers pour Information. En effet, le faible taux de réponse des adhérents (39% pour les établissements de crédit et 39,4% pour les systèmes financiers décentralisés ou (SFD) n'avait pas permis la finalisation de la note en vue de permettre au Conseil d'Administration de prendre une décision sur le plafond d'indemnisation par déposant et sur le taux de contribution des adhérents.

Conformément aux orientations du Conseil d'Administration, la Direction a mené des investigations supplémentaires et procédé à élargissement de la base de collecte des données auprès des adhérents potentiels du Fonds.

Les résultats obtenus avec un taux de collecte de données de 86,8% pour les établissements de crédit et 71,1% pour les SFD, ont permis de reprendre les simulations en vue d'élaborer les propositions relatives à la détermination du plafond d'indemnisation par déposant et des taux de contribution des adhérents devant être soumis à l'examen du Conseil d'Administration lors de sa troisième réunion.

La collecte de données exhaustives et intègres dans les délais requis est un facteur clé de l'efficacité opérationnelle du Fonds. Elle est indispensable dans le cadre de l'actualisation et du suivi périodique des principaux ratios et indicateurs de gestion (taille du fonds, ajustements du taux de contribution et du plafond d'indemnisation le cas échéant, détermination de la contribution des adhérents, etc.).

Les enseignements tirés de cette collecte de données ont mis en exergue la nécessité de la mise en place d'un système de reporting efficace et d'une infrastructure technologique qui constitueront des chantiers majeurs au cours de l'exercice 2017.

2.5 - Rédaction des procédures Administratives, Financières et Opérationnelles

La Direction du Fonds a entamé conformément à son programme de travail, la rédaction des procédures administratives, financières et opérationnelles. Il s'agit des procédures ci-après :

- Cadre Comptable du FGD-UMOA ;
- Procédure de Gestion des courriers ;
- Procédure de Gestion des Achats ;
- Procédure de Gestion de Trésorerie ;
- Procédure de Gestion des Congés et Absences ;
- Procédure de Gestion de la Paie ;
- Procédure de Gestion des missions ;
- Procédure de Gestion Budgétaire ;
- Procédure de Gestion des Immobilisations ;
- Procédure d'adhésion.

Conformément à l'article 12 des Statuts, les projets de procédures seront soumis à la décision du Conseil d'Administration.

L'adoption de ces premières procédures du Fonds permettra de répondre aux objectifs ci-après :

- fournir un cadre formel d'exécution des opérations du Fonds ;
- améliorer la productivité du personnel grâce à l'optimisation du traitement et des circuits de l'information ;
- préparer la mise en œuvre d'un contrôle interne efficace.

2.6 - Autres activités

Au cours de l'exercice 2016, la Direction du Fonds a mené plusieurs activités dont les principales sont énumérées ci-après :

- participation à une réunion avec une mission du Fonds Monétaire Internationale à la BCEAO sur l'état d'avancement de l'opérationnalisation du Fonds de Garantie dans le cadre de la stabilité financière dans la zone UMOA ;
- élaboration d'une note d'information destinée au Comité de Stabilité Financière de l'UMOA ;
- finalisation du cahier de charges du site internet du Fonds et suivi des travaux du prestataire sélectionné ;
- élaboration du statut du personnel et de la grille salariale du FGD-UMOA ;
- réflexion sur le système d'information du FGD-UMOA.

III- SITUATION FINANCIERE

L'article 5 de la décision N°CM/UMOA/017/09/2012 du Conseil des Ministres de l'UEMOA portant autorisation de création du FGD-UMOA stipule dans son alinéa 2 que la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) apporte au démarrage du Fonds une dotation destinée à la couverture des investissements initiaux (frais d'aménagement des locaux, équipements en logiciels et matériel).

Quant à l'article 35, il stipule que les comptes annuels sont soumis au Conseil d'Administration pour approbation dans les six mois suivant la fin de l'exercice.

Dans sa phase de démarrage et en l'absence de ressources propres, les instances de décision de l'UMOA ont décidé de la mise à la disposition du Fonds par la BCEAO, d'une dotation destinée à la couverture des investissements initiaux.

La situation présentée dans le rapport d'activités 2016 a été élaborée sur la base des dépenses effectuées pour le compte du Fonds et couvertes par les subventions accordées par la BCEAO.

3.1 - Dotation Budgétaire 2016

Au titre de l'exercice 2016, la BCEAO a accordé une subvention d'un montant de cent cinquante millions (150 00 000) Francs CFA au FGD-UMOA pour le financement de son fonctionnement et de ses investissements.

La dotation ainsi mise à la disposition du Fonds a été utilisée comme suit :

TITRE	ELEMENTS	MONTANT		Niveau d'utilisation (%)
		PREVISION	REALISATION	
I	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
I.1	Matériel et Mobilier de service			
I.1.1	Matériel informatique	4 000 000	3 152 350	79%
II	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
II.1	Dépenses des Organes			
	Conseil d'Administration	39 500 000	29 992 532	76%
II.2	Dépenses du personnel			
II.2.1	Traitements	81 000 000	82 821 963	102%
II.2.2	Frais médicaux	1 000 000	-	0%
II.3	Transports et Déplacements			
II.3.1	Voyages, transport du personnel	2 500 000	-	0%
II.3.2	Autres frais de voyage	3 500 000	1 165 040	33%
II.4	Autres Dépenses			
II.4.1	Site web	7 000 000	2 310 000	33%
II.4.2	Commissaire aux Comptes	7 000 000	-	0%
	Sous Total titre 1 + Titre 2	145 500 000	119 441 885	
	Imprévus	4 500 000	2 670 441	59%
	TOTAL GENERAL	150 000 000	122 112 326	81%

3.2 - Etats Financiers 2016

Les Etats financiers 2016 sont présentés dans la note annexée au présent rapport.

IV- CONCLUSION

L'exercice 2016 a consacré le début de l'opérationnalisation du Fonds en rendant fonctionnelle la structure organisationnelle validée par le Conseil d'Administration.

A la faveur de la prise de fonction de l'effectif de démarrage, les enjeux majeurs pour le Fonds ont été identifiés et pris en charge dans le cadre du programme d'activités de l'exercice 2017.

L'adoption des plafonds d'indemnisation des déposants et la fixation des taux de contributions des adhérents par les instances de décision marqueront le début de la constitution des réserves du FGD-UMOA.

=====